

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_01-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Fermetures et modification de postes.

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 23 septembre 2025.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune : le 1^{er} octobre 2025.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Évelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA (Arrivé à 18h04), Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Marilyn PERNOT à Françoise FRANC, Nathalie JEANNEROT à Nuno MADEIRA, Stéphane LANGOLF à Nadine BERGER.

Membres absents – excusé(e)s : Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Jean-Jacques CARILLON.

Secrétaire de séance : Bernard SALLIÈRES.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 22
Présents : 19	Pour : 22
Votants : 22	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 5	

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_01-DE



Ville de

Mandeure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Valentigney

Commune de Mandeure - 25350

Fermetures et modification de postes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Fermetures de postes

Suite à la nomination d'un rédacteur par promotion interne au 1^{er} septembre 2025, il convient de fermer son poste précédemment détenu, un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Suite à la mutation d'un agent à la ville de Dambenois, il convient de fermer son poste, soit un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 31 heures hebdomadaires.

Modification de postes

Suite à la réorganisation et aux inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 un poste d'adjoint d'animation se verra augmenter et ainsi passer de 20 heures hebdomadaires annualisées à 25 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} octobre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes,
- de dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 025-212503676-20250929-2025_09_29_01-DE

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 1^{er} octobre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeure dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr